



Certificat conformité lyonnaise sos !!

Par **cerise60**, le **19/09/2008** à **22:32**

bsr

nous venons d'acquérir une maison (2mois)avec "une fosse septique" que nous venons de faire vider a nos frais car elle débordé nous avons donc demander a la notaire pour etre remboursé elle nous a repondue que nous avions acheter le bien en l'état n'est ce pas abuser??

et je viens d'apprendre que ce n'est pas une fosse mais un puisard toute eaux (toutes nos eaux sont mélangés wc,douche,pluie la totale) puis je me retourner contre le vendeur qui m'a vendu une maison avec "une fosse septique"?

la lyonnaise des eaux m'a aussi parler d'un certificat de conformité que nous aurios du avoir au moment de l'achat qu'est ce que s'est?

je suis coincée avec une fosse qui déborde toute les 15 jours et je ne serais pas raccordée aux tout a l'égout avant 6 mois minimun si tout se passe bien.

je vous remercie